



APPEL A PROPOSITIONS

UNFPA Madagascar, le Fonds des Nations Unies pour la population, **une agence internationale de développement** invite les organisations qualifiées à soumettre des propositions pour la mise en œuvre du programme 2015-2019 pour le reste de la période 2018-2019. Le document de programme est disponible dans le site <http://madagascar.unfpa.org/>

L'objectif de l'appel à proposition est d'identifier les organisations non gouvernementales éligibles pour les futurs partenariats avec le bureau pays UNFPA de Madagascar pour soutenir l'atteinte des résultats définis dans le document de programme 2015-2019.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à propositions sont priées de transmettre leurs propositions par email ou par courrier avec mention « Appel à proposition des ONG » à l'adresse ci-après :

Monsieur le Représentant de l'UNFPA
Maison Commune des Nations Unies
Zone Galaxy, Andraharo
BP 1348 Antananarivo (101), MADAGASCAR
E-mail : madagascar.office@unfpa.org

Date limite de soumission: 07 décembre 2017 à 16 heures.

Les propositions soumises après la date de clôture ne seront pas considérées.

Les documents d'appel à proposition (document d'appel à proposition, documents de programme, formulaire à compléter) sont accessibles sur le site web <http://madagascar.unfpa.org/call-for-submissions>

Les propositions devront être rédigées en langue française.

Toute autre demande d'information complémentaire devra être transmise à l'adresse madagascar.office@unfpa.org au plus tard le 28 novembre 2017 à 15 heures. UNFPA postera toutes les réponses ou clarifications sur le site web <http://madagascar.unfpa.org/call-for-submissions> le 1^{er} décembre 2017.

UNFPA notifiera les organisations postulantes si leurs propositions sont retenues en vue de procéder aux prochaines étapes.

Section 1: Contexte

1.1 Mandat de l'UNFPA

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population est une agence de développement international qui œuvre pour parvenir à un monde où chaque grossesse est désirée, que chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

<p>1.2 Programme d'assistance de l'UNFPA à la république de Madagascar</p>	<p>Le 7^{ème} programme de coopération entre Madagascar et l'UNFPA a été approuvé en janvier 2015 et son plan d'action pour la période 2015-2019 a été signé entre le gouvernement et l'UNFPA en mars 2015.</p> <p>Conformément au plan stratégique de l'UNFPA pour 2018-2021, les domaines d'intervention du Fonds sont : (i) la santé de la reproduction (ii) les jeunes et adolescents (iii) le Genre et (iv) la production de données et la dynamique de la population.</p> <p>Le Dividende démographique est une question importante et urgente pour l'avenir de l'Afrique. L'UNFPA contribue à la réalisation de ce mandat de « dividende démographique » à travers ses interventions.</p> <p>Tous ces processus sont réalisés pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).</p> <p>UNFPA Madagascar travaille en partenariat avec le Gouvernement Malgache et les autres partenaires sur la base du document de Programme.</p> <p>Le programme UNFPA Madagascar a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en Juin-Juillet 2017, à l'issue de laquelle le programme de coopération a été amendé en octobre 2017.</p> <p>Le document de programme, les annexes, l'amendement et le plan stratégique UNFPA 2018-2021 se trouvent dans le site http://madagascar.unfpa.org/</p>
<p>1.3 Résultats spécifiques</p>	<p>Le programme de coopération entre Madagascar et UNFPA est aligné avec le Plan stratégique de l'UNFPA avec les 4 effets suivants :</p> <p>Effet 1 : Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et de la reproduction (y compris la planification familiale, la santé maternelle et le VIH), soucieux de l'égalité des sexes qui répondent aux normes en matière de droits de l'homme pour la qualité des soins et l'égalité d'accès ;</p> <p>Effet 2 : Priorité accrue aux adolescents, en particulier les jeunes adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment en mettant à leur disposition des services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation ;</p> <p>Effet 3 : Promotion de l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles et droits en matière de reproduction, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes vulnérables et marginalisés ;</p> <p>Effet 4 : Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits liés à la procréation,</p>

la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes.

Le programme dispose comme produits :

Produit 1: Les capacités nationales à fournir des services de santé maternelle de qualité, y compris dans les situations de crise humanitaire améliorées.

Produit 2: Les capacités nationales à accroître la demande et l'offre de méthodes contraceptives modernes et à améliorer la qualité des services de planification familiale exempts de coercition, de discrimination et de violence renforcées.

Produit 3: L'accès à des informations et des services amis des jeunes, notamment la formation sur les compétences de vie et l'éducation sexuelle amélioré.

Produit 4: Les capacités nationales à prévenir et répondre aux violences basées sur le genre et aux pratiques néfastes, y compris dans les situations de crise humanitaire renforcées.

Produit 5: Les capacités nationales pour produire, analyser, disséminer les données désagrégées de la population et les utiliser comme information basée sur l'évidence pour les politiques et les processus de prise de décision renforcées

Section 2: Documents nécessaires pour la soumission et calendrier

2.1 Documentation requisse à la soumission	<p>Le dossier de manifestation d'intérêt devra inclure les documentations suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Copie du statut légal de l'ONG dans la république de Madagascar 2. Copie du statut légal de l'ONG au niveau du Siège de l'Organisation (si c'est une organisation internationale) 3. Annexe I – Formulaire de soumission : Profil de l'ONG et Proposition de programme 4. Description de l'organisation et expériences 5. Dernier rapport annuel, dernier rapport d'audit : documents séparés ou lien des documents 	
2.2 Calendrier indicatif	Date de lancement de l'appel à proposition	22 Novembre 2017
	Date limite de demande d'information complémentaire	28 Novembre 2017
	UNFPA poste les réponses à la demande d'information	01 décembre 2017
	Date limite de soumission des propositions	07 Décembre 2017
	Analyse des propositions par UNFPA	08 au 22 Décembre 2017
Notification des résultats aux ONG	26 décembre 2017	

Section 3: Processus et calendrier

3.1 Analyse et évaluation des soumissions des ONGs	<p>Les propositions seront analysées par un comité de sélection pour identifier les organisations qui disposent des capacités et compétences requises pour mettre en œuvre le programme afin d'atteindre les résultats du programme pays en utilisant les critères définis dans la rubrique 3.2.</p> <p>Il est à noter par ailleurs que la soumission des propositions ne garantit pas que l'organisation soit sélectionnée comme partenaire de l'UNFPA.</p> <p>Les ONG sélectionnées seront invitées à conclure un accord avec UNFPA et les politiques et procédures de l'UNFPA seront appliquées.</p>	
3.2 Critères de sélection	<p>Les organisations éligibles seront sélectionnées d'une manière transparente et compétitive, sur la base de leurs capacités d'assurer une meilleure qualité de service, incluant la capacité de mettre en œuvre des stratégies innovatrices pour répondre aux priorités de programme d'une manière efficiente et cout-efficacité. Le bureau UNFPA Madagascar analysera les informations fournies par les ONGs et évaluera les propositions sur la base des critères suivants :</p> <p><i>NB: Toute proposition qui n'est pas rédigée en langue française ne sera pas considérée.</i></p>	
	Gouvernance et leadership	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a une définition claire de ses missions, de son but et objectifs qui reflètent la structure et le contexte de l'organisation ainsi que l'alignement aux domaines prioritaires de l'UNFPA. ● L'organisation n'a jamais d'accusation de fraude, de réclamation ou problèmes de prestation de service.
	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a suffisamment de staff et de ressources pour entreprendre les activités proposées ● L'organisation n'a pas de conflit d'intérêt avec UNFPA ni avec ses personnel lesquels ne peuvent pas être mitigés
	Avantages comparatifs	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission de l'Organisation et/ ou son plan stratégique est axé au moins à un domaine de programme de l'UNFPA. ● L'organisation dispose d'expérience dans le pays et jouit de notoriété dans les domaines relatifs au mandat de l'UNFPA. ● L'organisation a de capacités démontrés dans la mise en œuvre des activités similaires et fait preuve de crédibilité envers les parties prenantes et partenaires. ● L'organisation a de présence au niveau communautaire et a la capacité d'atteindre les audiences cibles, particulièrement la population vulnérable et dans les zones difficiles d'accès.

	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a un système et des outils en place pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données de suivi pour le rapportage et la prise de décision.
	Partenariat et plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec le gouvernement et avec d'autres entités sectorielles, locales, internationales, privées. ● L'organisation a la capacité de plaider au niveau local et national de l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.
	Considération de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi une politique ou une pratique pour réduire l'impact environnemental de ces activités. Si la politique n'existe pas, l'organisation n'avait jamais d'activités ayant d'impact négatif à l'environnement.
3.3 Accord de partenariat envisagé	UNFPA informera toutes les organisations soumissionnaires du résultat de leurs soumissions par email ou à l'adresse postale de l'ONG.	